

**PROJET DE RELOCALISATION DE LA
CONDUITE DU PONT D'ÉTAGEMENT DE
L'AUTOROUTE DE LA CÔTE-DE-LIESSE
(A - 520) AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE
CHOMEDEY (A - 13)**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET	4
2. HISTORIQUE ET ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE	5
3. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	6
4. AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES	8
5. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES	9
6. COÛTS DU PROJET	10
7. IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ	11
8. CALENDRIER PROJETÉ	12
9. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS	13
10. IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	14
CONCLUSION	15
ANNEXE 1 : PLAGES D'INCERTITUDES RELIÉES À CHACUNE DES ACTIVITÉS DU PROJET	

INTRODUCTION

1 En juillet 2019, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a avisé Énergir, s.e.c. (Énergir) de
2 son intention de reconstruire le pont d'étagement de l'Autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520)
3 au-dessus de l'Autoroute Chomedey (A-13) et lui demandait de déplacer sa conduite de gaz
4 naturel située sous le pont d'étagement. L'avis de réalisation de travaux routiers du MTQ est
5 déposé à la pièce Énergir-1, Document 2.

6 L'avis de réalisation des travaux prévoyait que les travaux de déplacement devaient être
7 complétés au plus tard le 31 décembre 2020. Cependant, la COVID-19 a eu un impact sur les
8 communications avec le MTQ et a retardé les travaux. En décembre 2020, le MTQ avisait Énergir
9 que les travaux de reconstruction du pont débuteront en 2022 et que les utilités publiques devront
10 déplacer leurs installations durant l'été 2021.

11 Énergir propose d'abandonner la conduite sous le pont d'étagement après avoir installé une
12 conduite par forage sous l'A-13.

13 Le coût total de ce projet est estimé à 4,1 M\$. Le présent document vise à préciser les raisons
14 justifiant ces travaux. Le pont d'étagement de l'A-520 au-dessus de l'A-13 ne faisant pas partie
15 des ponts municipaux reconnus à caractère stratégique en vertu du décret 1176-2007, l'entente
16 cadre entre Énergir et le MTQ ne s'applique pas et les coûts seront entièrement assumés par
17 Énergir¹.

18 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la Régie),
19 conformément à l'article 73 al. 1, par. 1^o de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi), pour la
20 réalisation du projet d'amélioration du réseau (le Projet). En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1^o du
21 *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, une
22 autorisation de la Régie est requise, pour Énergir, notamment pour construire des immeubles ou
23 actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le coût est de 4 M\$
24 ou plus.

¹ Voir R-4022-2017, B-0015, Énergir-2, Document 1, AnnexeQ-1.1 pour l'entente cadre et le décret.

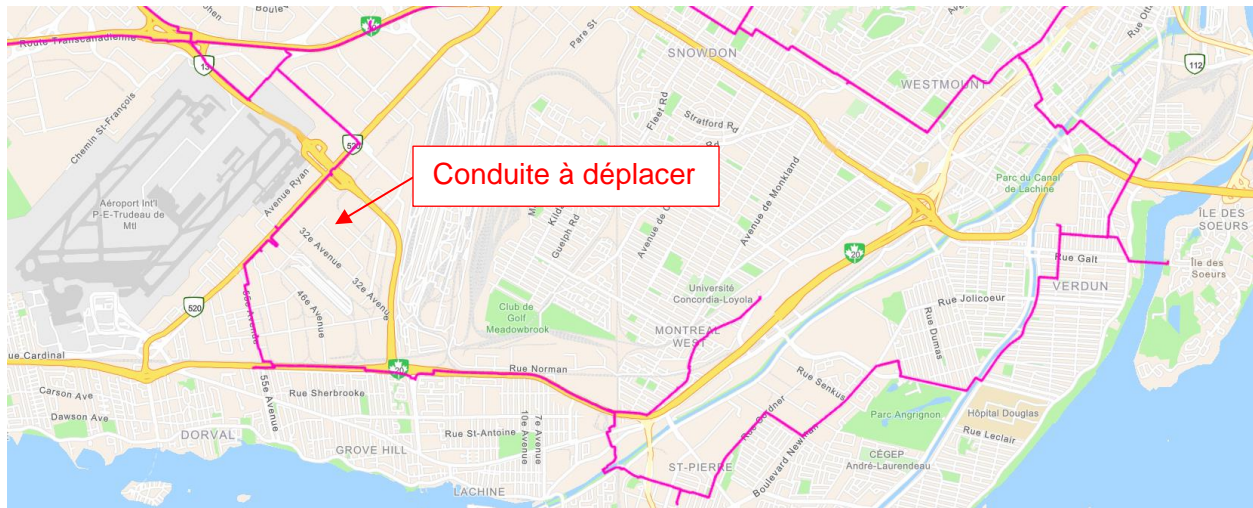
1. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

- 1 Le Projet vise à atteindre les objectifs suivants :
- 2 > installer une nouvelle conduite sous l'A-13 à l'intersection de l'A-520 afin de maintenir ce
- 3 lien principal permettant l'approvisionnement des clients d'Énergir de la Ville de Montréal,
- 4 secteurs de Montréal-Ouest et Centre; et
- 5 > répondre à la demande du MTQ et permettre la réalisation de ses travaux.

Projet de relocalisation de la conduite du pont d'étagement de l'Autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520) au-dessus de l'Autoroute Chomedey (A-13), R-4142-2021

2. HISTORIQUE ET ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

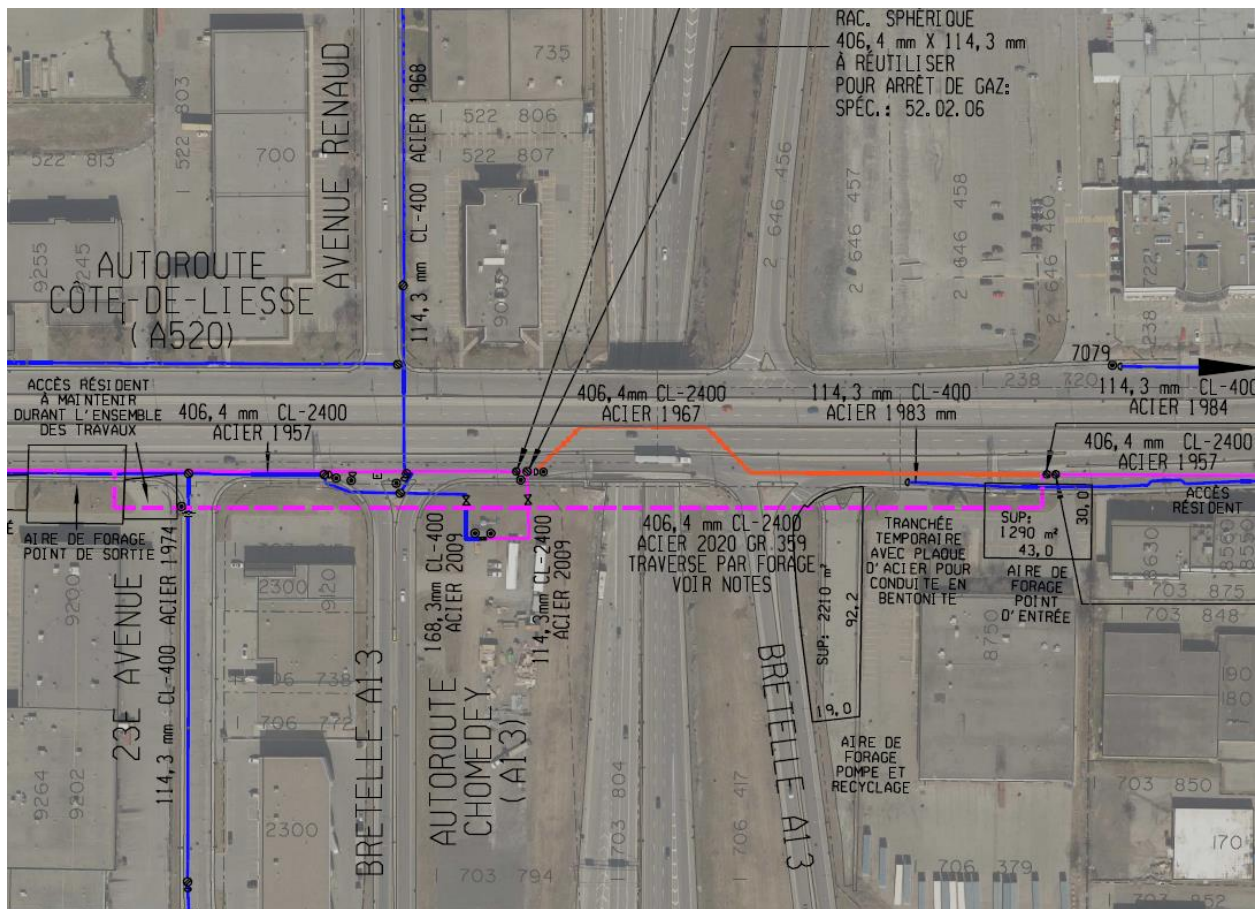
- 1 La conduite en acier de 406,4 mm de diamètre (16 po) suspendue sous le tablier du pont
- 2 d'étagement de l'Autoroute Chomedey (A-13) et de l'Autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520) a
- 3 été installée en 1964. Sa classe de pression est de 2 400 kPa et elle fait partie du réseau
- 4 d'alimentation en gaz naturel de la Ville de Montréal (voir carte ci-dessous).



- 5 Afin de ne pas entraver l'échéancier des travaux de reconstruction du MTQ et la sécurité
- 6 d'approvisionnement gazier des clients d'Énergir, elle propose de relocaliser sa conduite de façon
- 7 permanente, par forage sous l'Autoroute Chomedey (A-13) en amont du pont.

3. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

- 1 Les travaux d'Énergir doivent être effectués préalablement à ceux du MTQ, qui débiteront à
 2 l'automne 2021. Ils consisteront à abandonner 214 m de conduite en acier de 406,4 mm de
 3 diamètre datant de 1964 et à installer une nouvelle conduite de 406,4 mm de diamètre de classe
 4 2 400 kPa par forage sous l'A-13 et parallèlement à l'A-520, en vue de permettre la démolition du
 5 pont puis sa reconstruction. La nouvelle conduite sera par la suite raccordée au réseau souterrain
 6 existant par des tranchées de part et d'autre de l'A-13 dans les arrondissements de Lachine et
 7 de Saint-Laurent. La longueur prévue de la dérivation est de 415 m. Une fois raccordée, la
 8 conduite existante pourra être mise hors service. Elle sera démantelée par le MTQ en même
 9 temps que la démolition de cette partie du pont, qui est prévue débiter à l'automne 2021.



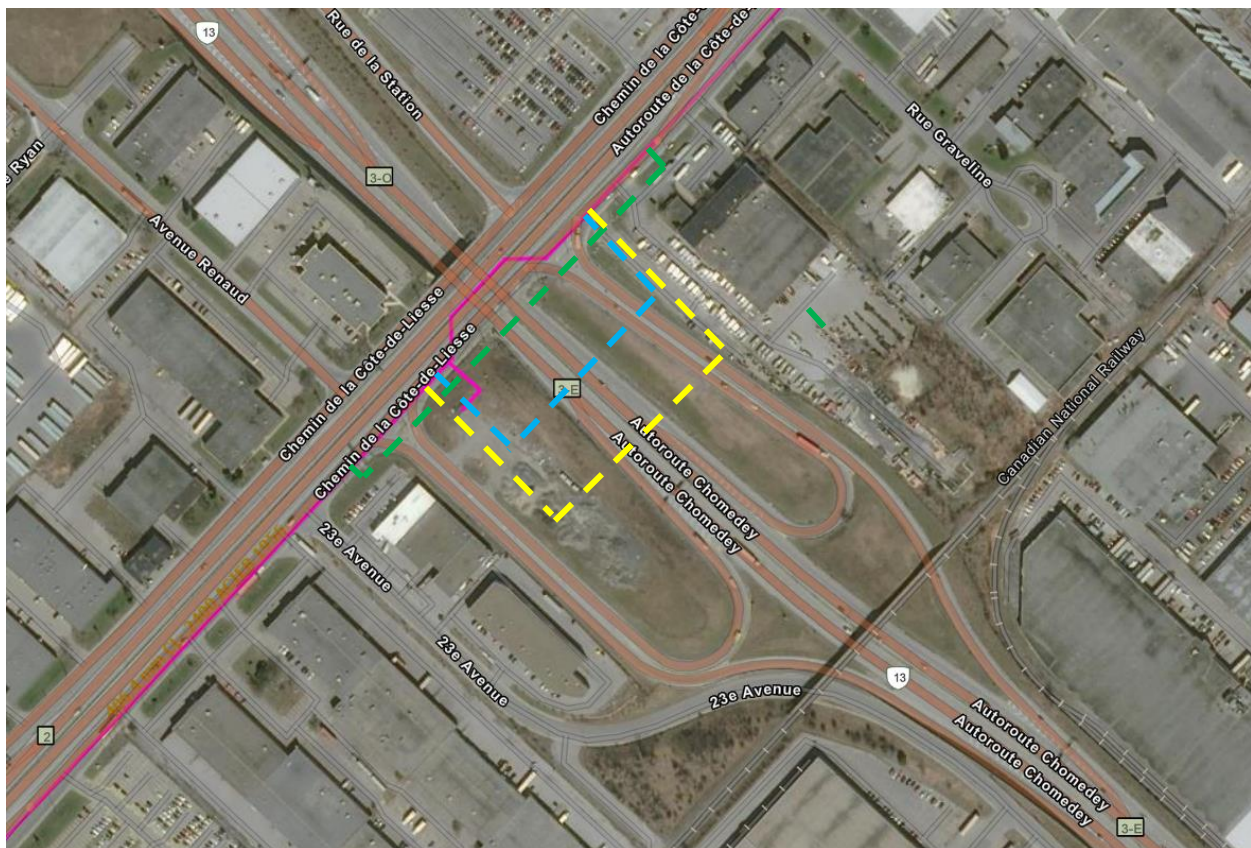
- 10 Une étude géotechnique a été réalisée en février 2020 (voir la pièce Énergir-1, Document 3). Les
 11 résultats démontrent que la nature du roc est du calcaire fossilifère à grain fin, le niveau

- 1 d'altération du roc est sain et l'abrasivité du roc est faible. Selon les résultats de l'étude, Énergir
- 2 est confiante de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation des coûts. Ces informations
- 3 serviront également aux entrepreneurs soumissionnaires pour déterminer les méthodes de
- 4 construction lors de la réalisation des travaux.

4. AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

- 1 Le scénario qui consiste à traverser l'A-13 par tranchée ouverte a été analysé. Une demande a
- 2 été faite au MTQ pour passer en tranchée ouverte dans l'autoroute, mais cette demande a été
- 3 refusée par le MTQ. Ce scénario aurait été complexe d'un point de vue technique et aurait
- 4 nécessité la fermeture de l'A-13 durant les travaux.

- 5 Différents tracés de forage ont été analysés (voir en bleu et en jaune, ci-dessous). Cependant,
- 6 seul le tracé proposé (en vert ci-dessous) peut être réalisé, en raison des bâtiments et des accès
- 7 à l'autoroute qui entravent la réalisation potentielle d'autres tracés.



5. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES

- 1 Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec
- 2 de la norme CSA Z662, ainsi qu'au chapitre II du *Code de construction*.
- 3 Les données techniques de la nouvelle conduite sont présentées ci-dessous :

Nombre de conduites	1 permanente
Diamètre extérieur de conduite	406,4 mm (16 pouces)
Longueur totale de la nouvelle conduite	415 m
Matériaux	Acier
Pression maximale d'opération	2 400 kPa

6. COÛTS DU PROJET

- 1 Les coûts totaux du Projet sont estimés à 4,1 M\$.
- 2 La répartition des coûts selon la nature des travaux est présentée au tableau ci-dessous. Les
- 3 coûts du Projet ont été évalués selon une estimation de classe 3, avec une précision de $\pm 15\%$.
- 4 La contingence du Projet a été établie à partir des résultats des simulations Monte-Carlo :

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 5 Les plages d'incertitudes reliées à chacune des activités du Projet, qui ont été utilisées dans les
- 6 simulations Monte-Carlo (afin de déterminer la contingence), sont déposées en annexe 1 sous
- 7 pli confidentiel.

7. IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

- 1 La pièce Énergir-1, Document 4 présente une analyse financière du Projet basée sur les
- 2 paramètres financiers approuvés par la Régie dans ses décisions.
- 3 Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de sensibilité considérant des variations
- 4 de coûts de $\pm 15\%$.

Coûts	Effet tarifaire 5 ans	Effet tarifaire 10 ans	Effet tarifaire 20 ans	Effet tarifaire 40 ans
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
100 %	1 414	2 518	3 935	5 013
+15 %	1 617	2 878	4 497	5 730
-15 %	1 212	2 157	3 372	4 296

8. CALENDRIER PROJETÉ

- 1 Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du Projet. La conception de l'ingénierie et
2 les demandes de permis seront effectuées au cours de l'hiver et du printemps 2021 et les contrats
3 octroyés en avril et mai 2021, pour une réalisation des travaux qui débiterait en juin 2021.
- 4 Afin de respecter l'échéancier imposé par le MTQ, Énergir doit procéder à la réservation des
5 services et la planification des travaux avec l'entrepreneur en mai 2021, pour un début des
6 travaux en juin 2021. Ainsi, une autorisation de la Régie serait nécessaire avant la fin mai 2021.

Activités	Début	Fin
Ingénierie et devis détaillés des travaux	Novembre 2020	Mai 2021
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Février 2021	Mai 2021
Finalisation des ententes contractuelles avec les entrepreneurs	Février 2021	Mai 2021
Obtention des autorisations	Février 2021	Mai 2021
Réalisation des travaux	Juin 2021	Septembre 2021
Mise en gaz		Septembre 2021

9. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations requises sont les suivantes :
- 2 > autorisation du MTQ afin de procéder aux travaux en fonction des plans émis; et
- 3 > autorisation de la Ville de Montréal.

10. IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

- 1 Comme mentionné à la section 1, la réalisation du Projet permettra la tenue des travaux du MTQ
- 2 de reconstruction du pont d'étagement de l'Autoroute A-520 au-dessus de l'Autoroute A-13, tout
- 3 en garantissant la continuité de l'exploitation de la conduite de gaz et la pérennité de ce lien
- 4 d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

C O N C L U S I O N

- | | |
|---|--|
| 1 | Énergir demande à la Régie d'autoriser le présent Projet et d'autoriser la création d'un |
| 2 | compte de frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés les coûts |
| 3 | reliés au Projet, jusqu'à son inclusion dans le dossier tarifaire 2022-2023. |
| 4 | Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion |
| 5 | des informations contenues à la section 6 et à l'annexe 1 du présent document. |

Annexe 1 : Plages d'incertitudes reliées à chacune des activités du Projet

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.